



## Communiqué

du

### Président du District de Football de Loire-Atlantique

---

Mesdames Les Présidents, Messieurs Les Présidents,

Comme nous nous y étions engagés, nous revenons vers vous à la suite de la réception des documents ministériels concernant les modalités de reprise des activités pour les mineurs.

Le principe retenu par les instances gouvernementales est celui d'une reprise des activités avec un protocole sanitaire renforcé pour tous les mineurs dans les clubs sportifs. La reprise des activités sportives pour les majeurs n'est pas possible dans le cadre des sports collectifs. Vos pratiquants majeurs peuvent uniquement réaliser une activité individuelle.

Cette reprise des mineurs est possible uniquement sans contact en proposant des pratiques strictement limitées à l'entraînement individuel et collectif tout en respectant la distanciation physique d'au minimum 2 mètres entre chaque pratiquant.

Dans ce cadre, les organisateurs devront suivre les recommandations des autorités publiques parmi lesquelles :

- organisation d'activités sportives qui évitent le brassage entre les enfants ;
- composition de groupes homogènes, stabilisés pour toutes les séances courant jusqu'à fin décembre ;
- présentation d'effectifs réduits avec des créneaux horaires dédiés ;
- sécurisation des flux et des accueils dans les établissements sportifs (superficie, aération, nettoyage) pour limiter au maximum le risque de propagation du virus ;
- mise en place de protocoles sanitaires renforcés intégrant les recommandations du Haut conseil à la santé publique, et garantissant l'exclusion de tout cas contact ou un enfant présentant des symptômes Covid ;
- tenir un registre nominatif des personnes accueillies avec les horaires de présence ;
- inviter les enfants qui possèdent un téléphone portable à télécharger l'application *TousAntiCovid* et encourager l'activation de celle-ci lors de l'entrée dans l'établissement ;
- port du masque obligatoire pour tous les encadrants de l'activité

Ces informations sont extraites du protocole que nous vous invitons à lire dans son intégralité sur le site Internet du District. Il vous est demandé d'avoir au sein de chaque structure accueillant ces mineurs, un référent Covid désigné responsable et formé qui devra s'assurer du respect et de l'apprentissage de l'ensemble des gestes barrières.

De plus, sauf nécessité impérieuse, les responsables légaux ne doivent pas être admis dans les enceintes accueillant du public où se déroulent les activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques, respecter une distanciation physique d'au moins un mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée.



Nous vous rappelons l'importance du respect de ces protocoles et de prendre contact avec vos municipalités afin de garantir les conditions d'accueil nécessaires de vos licenciés.

Par ailleurs, la tenue des différentes compétitions (championnats, coupes, etc...) est suspendue jusqu'à fin décembre 2020 au moins afin d'éviter les brassages de population (collectifs de mineurs et leurs accompagnateurs) et les risques de contamination.

Continuons à nous battre contre le virus,  
Continuons à nous protéger et à protéger les autres,  
Et surtout continuons à respecter les règles du protocole sanitaire renforcé,  
Il serait dommage qu'à cause de certains manquements, nous soyons encore obligés de stopper notre activité avant même de la reprendre.



Bien à vous,

Le Président du District de Football de Loire-Atlantique  
Alain MARTIN

*Copie : municipalités*